

FEDERATION VAUDOISE DES JEUNESSES CAMPAGNARDES
Projets et propositions pour l'avenir FVJC

Projet: Commission des archives

Sur la base de l'article 35 des statuts, le Comité Central nomme une commission ad-hoc formée de 5 personnes, dont trois devront être obligatoirement des membres FVJC, soit:

- 1 représentant du Comité Central *Gauthier*
- 1 membre de la commission du journal
- 1 ancien responsable FVJC *Nathys* *R. Del* *G. Bong* *R. Carri*

Les buts de la commission sont les suivants:

1. Réunir sous un même toit le maximum de documents ayant rapport avec la FVJC, de sa fondation à nos jours, d'ici au 31 décembre 1991
2. Trouver un local, en collaboration avec tous les responsables FVJC, pouvant servir si possible de salle de réunion et d'entreposage des archives et de matériel administratif.
3. Effectuer un classement chronologique des archives rassemblées, ceci d'ici au 30 juin 1992
4. Prendre contact avec une maison d'édition et préparer avec son aide la publication d'une plaquette, ceci dans le cadre des festivités du 75 ème anniversaire de la FVJC en 1994. La mise en vente de cette plaquette doit débiter en janvier 1994.

Pour parvenir à atteindre ces buts, la commission aura le soutien total du journal "La Jeunesse Vaudoise" et pourra disposer du fichier d'adresses de la FVJC.

Le représentant du Comité Central renseignera le CC sur l'avancement des travaux.